

et moi...

**Instit/PE**

*Depuis des mois, l'École est en chantier. Pourtant les personnels, investis dans une mission qui les mobilise, ne voient toujours pas se dessiner le nouveau cadre professionnel qu'ils attendent. En tension permanente entre leur exercice professionnel au quotidien et le métier prescrit, ils veulent que leur pouvoir d'agir soit reconnu et soutenu par leur hiérarchie. Au-delà, leur engagement et leur utilité sociale exigent de revaloriser leur fonction et leur salaire.*

**En votant Unsa,  
je prends le pouvoir  
sur mon métier !**



# ... du 27 novembre au 4 décembre

## **Envie de bouger**

J'ai envie de changer de cadre, voire de métier. La mobilité professionnelle est un droit qu'il faut étendre. Pour le SE-Unsa, les enseignants doivent avoir la possibilité de diversifier leurs missions ou de changer de fonction et de bénéficier de formation en conséquence. Augmentation des possibilités de congés formation, réelle mise en œuvre des dispositions relatives à la formation tout au long de la vie, possibilités de détachement, prise en compte des compétences, sont autant de leviers à actionner pour faciliter la mobilité professionnelle. L'Éducation nationale doit se donner les moyens d'accompagner les vœux de mobilité de ses personnels et d'organiser leur retour s'ils en font la demande.

Les dispositifs académiques de ressources humaines pour informer, orienter et suivre les enseignants sont perfectibles.

Le SE-Unsa demande que la prise en charge du financement des bilans de compétences soit élargie.

## **Besoin d'être respecté en tant que professionnel**

J'aime mon métier mais la confiance que ma hiérarchie devrait m'accorder ne va pas toujours de soi. Pourtant j'en ai besoin pour enseigner dans des conditions favorables. Toute remontée à ma hiérarchie doit trouver un intérêt et la redondance des demandes ne peut perdurer.

Au service de l'apprentissage de mes élèves, l'enrichissement de mes pratiques doit passer par une évaluation formative. Le SE-Unsa défend cette évaluation rénovée, qui participe à l'évolution du système éducatif.

## **Non tout ne rentre pas dans les 108 h !**

Je suis sans cesse sollicité pour des réunions hors temps de présence d'élèves, générées par le fonctionnement actuel de l'école. Mon temps de travail n'est pas extensible, mon temps personnel ne doit pas en pâtir. La révision globale de la charge de travail ainsi que l'abaissement du temps de service revendiqués par le SE-Unsa peuvent solutionner cela.

# re 2014, mon choix c'est l'Unsa

## Envie d'être reconnu comme un vrai prof

Enseignant du 1<sup>er</sup> degré, je veux être considéré comme mes homologues du 2<sup>nd</sup> degré.

L'accroissement du nombre de PE à la hors-classe, exigé par le SE-Unsa y participe.

Il en est de même pour la création de l'ISAE, revendication enfin obtenue à l'initiative du SE-Unsa. Celle-ci devra atteindre 1200 €, comme dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Quant à la possibilité de partir en retraite à la date de son choix (possibilité existant pour le 2<sup>nd</sup> degré), le SE-Unsa y œuvre activement.

## Besoin d'une formation adaptée

L'École est percutée par des changements significatifs qui font évoluer le métier d'enseignant. Les besoins en formation sont différents mais l'institution ne s'est pas adaptée. La formation initiale doit être intégrée, s'appuyant sur un savant équilibre entre contenus délivrés, mises en situation dans les Espé et stages en écoles. La formation continue doit être de qualité, répondre aux besoins du terrain, et accessible à tous. La possibilité de se former à distance doit se développer. Quant aux formations spécialisées, elles doivent favoriser la constitution d'un vivier suffisant d'enseignants spécialisés pour garantir un maillage territorial efficace.

## Donnez-moi les moyens d'aider chacun de mes élèves

Le SE-Unsa revendique des effectifs raisonnables et des moyens pour développer les activités en groupes restreints comme le propose le dispositif «Plus de maîtres que de classes». La grande difficulté scolaire et la prise en charge du handicap doivent bénéficier de moyens fléchés et d'enseignants formés.



#SyndicatUtile

# Pour une vraie égalité de rémunération !

et moi...  
Instit/PE

*Si pour le SE-Unsa, le traitement indiciaire est le fondement de la rémunération, les tâches identiques entre enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés doivent générer des indemnités semblables.*

*La création de l'ISAE est bien le fruit d'un combat mené par le SE-Unsa. À l'initiative d'une pétition qui a recueilli plus de 30 000 signatures, le SE-Unsa et les enseignants signataires ont su montrer au ministère l'injustice flagrante qui existait pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Cependant, il ne s'agit pas de s'arrêter au milieu du gué. L'offensive auprès de la ministre est déjà lancée. Après avoir obtenu la création de cette indemnité, le SE-Unsa agit d'ores et déjà pour qu'elle atteigne les 1200 € de l'ISOE du 2<sup>nd</sup> degré.*

## Comment je vote ?



### Bureau de vote

Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :

Identifiant électeur :  -  -  -  -  - Voir

Mot de passe électeur :

Entrer

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter :

[www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)

● Rendez-vous sur le portail de vote :  
<https://vote2014.education.gouv.fr>

● Renseignez votre identifiant (qui figure sur la notice de vote<sup>(\*)</sup> qui vous a été remise), le mot de passe<sup>(\*)</sup> que vous avez généré lors de la création de votre compte électeur<sup>(\*)</sup>

● Sélectionnez les scrutins un par un (CTM-CTA-CAPN-CAPD) et cliquez à chaque fois sur le logo Unsa



*(\*) Tout ce que vous lisez est du charabia ? C'est la première fois que vous entendez parler de cela ? Vous ne savez plus où sont ces renseignements ? Pas de panique, «SOS électeur Unsa en détresse», c'est nous ! Appelez votre section locale du SE-Unsa ou contactez-nous au siège national à [lettre@se-unsa.org](mailto:lettre@se-unsa.org)*